

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les accords de Locarno et les déclarations de M. Briand. — Le débat parlementaire et la volonté de paix de la France. — Les armements secrets de l'Allemagne.

La ratification par la Chambre française des accords de Locarno constitue l'événement le plus important de ces dernières semaines.

Quant à leur signification et leur portée exacte, on ne saurait mieux les définir que ne l'a fait le Président du Conseil.

Et ses déclarations valent d'être rapportées :

« Pour moi, a-t-il dit, ce qu'il y a de bien dans l'acte de Locarno, c'est qu'il ne fait de tort à aucune des nations qui l'ont signé. Il n'a pas été rédigé et signé pour assurer des avantages à telle nation contre telle autre. Il faut, pour l'apprécier, le juger dans son véritable esprit, qui n'est pas un esprit de nationalisme étroit et égoïste. Il a été rédigé, il a été conclu dans un esprit européen et dans une but de paix.

« Réalise-t-il les conditions de la sécurité absolue ? ajouta le président du Conseil, faisant ainsi preuve de sagesse. Rend-il à jamais impossible toute guerre ? Je ne garderais de l'affirmer. Je ne veux pas faire de dupes dans mon pays.

« Nous dispense-t-il de tenir l'œil constamment ouvert sur les événements, de les surveiller étroitement ? Nous dispense-t-il de toutes les mesures qui peuvent être prises à garantir notre sécurité si, par malheur, un événement venait la mettre en péril ? — Je dis : Non ! »

Ces déclarations sont nettes et traduisent fidèlement la situation créée par ces accords.

M. Briand, qui aurait pu avoir des motifs de partialité, a su se garder également et d'un excès de scepticisme et d'un excès d'enthousiasme.

Quant à la Chambre, son attitude a été ce qu'elle devait être.

L'opinion a eu trop matière à mécontentement avec la discussion des projets financiers, pour qu'on ne rende pas justice à la Chambre quand elle le mérite.

C'est le cas, touchant le traité de Locarno.

« La discussion des accords de Locarno à la Chambre française fut de celles qui honorent une assemblée.

Ainsi s'exprime M. André Fribourg dans les *Annales*. Et c'est très vrai.

M. André Fribourg ajoute :

« Le nécessaire y fut dit avec mesure et chacun y affirma son idéal avec un ardeur, avec une foi qui, pour être contenues, n'en étaient pas moins émouvantes. »

Mais au lendemain de ces débats parlementaires, une constatation s'impose, dont les répercussions à l'étranger ne manqueraient pas d'être grandes : ces débats ont permis à la France de se manifester officiellement telle qu'elle est par la voix de ses représentants.

Ce fait, M. André Fribourg le met, en termes excellents, en pleine lumière :

« Ce que je tiens, en tout cas, à souligner ici, c'est l'absolu, c'est l'universel désir de paix qui se dégagea des débats. Tous les députés, à quelque parti qu'ils appartenissent, étaient mus par cette même pensée : assurer la paix à leur pays et au monde. Ils ne différaient d'avis que sur les moyens de réaliser cette paix. Les uns voulaient faire mystiquement confiance à l'idée ; ils croyaient ou voulaient croire que sa force est si grande qu'elle suffit, à elle seule, à convaincre les sceptiques, à amoindrir les violents, à réduire les belliqueux ; les autres, au contraire, entendaient que les victimes éternelles pressent leurs précautions, qu'elles ne se passent pas de mots, qu'elles ne s'imaginent pas, surtout, qu'une convention vaut en soi, que la sécurité d'un peuple dépend de quelques phrases mises noir sur blanc, paraphées, signées et scellées du sceau d'une douzaine de hauts personnages.

Après cela, pourra-t-il vraiment se trouver des hommes d'une mauvaise foi telle qu'ils accuseront encore

notre pays de visées impérialistes et d'arrière-pensées militaristes ?

Et vraiment la France a quelque mérite à s'engager aussi résolument dans la voie du pacifisme.

L'Allemagne a-t-elle, en effet, désarmé comme le traité de Versailles l'y obligeait ?

Il n'est pas douteux que sur de nombreux points, le Reich n'a pas tenu ses engagements.

Mais quelques précisions s'imposent.

L'article 160 stipule : l'armée allemande ne devra pas comprendre plus de 7 divisions d'infanterie et 3 de cavalerie, soit pour l'ensemble des Etats qui constituent l'Empire, « un effectif total de 100.000 hommes, officiers et soldats compris, qui sera exclusivement destiné au maintien de l'ordre sur le territoire et à la police des frontières ».

D'autre part, il est stipulé que l'effectif total des officiers ne devra pas dépasser 4.000 et que le « grand état-major et toutes les autres formations similaires seront dissous et ne pourront être reconstitués sous aucune forme ».

Le Reich respecte-t-il ces obligations ?

Consultons son budget : ses dépenses militaires s'élèvent à 577.833.115 marks-or, soit, au cours du change 3 milliards 757 millions de francs.

Pendant ce temps, le budget militaire de la France (dont les effectifs s'élèvent à 684.000 hommes, dont 31.622 officiers) se monte à 4 milliards 66 millions, y compris les dépenses relatives au Maroc, au Levant, de la Sarre, de l'armée du Rhin.

En fait, notre budget militaire normal n'atteint que 2 milliards 757 millions, soit 1 milliard de moins que l'Allemagne.

En présence de tels chiffres, aucun doute n'est permis : le Reich tourne le traité, son armée est beaucoup plus considérable que celle qu'elle est autorisée à entretenir.

La vérité, c'est que, contrairement aux stipulations du traité, l'Allemagne subventionne, en outre des 100.000 hommes autorisés de la Reichswehr, les 150.000 hommes de la Schupo, et d'innombrables formations secrètes.

Cette organisation militariste allemande fait courir à la paix un grave risque et d'autant plus dangereux qu'elle est soigneusement camouflée.

Conclusion : les signatures échangées à Locarno ne doivent pas empêcher nos dirigeants de veiller, tout au contraire !

M. D.

INFORMATIONS

Au Conseil de la S. D. N.

Le Brésil reste candidat à un siège

Un journal ayant publié une dépêche de Londres disant que le Brésil serait disposé à renoncer à demander un siège permanent au Conseil de la S. D. N., l'ambassade du Brésil dément cette nouvelle.

M. Louis de Souza Dantas, ambassadeur du Brésil en France et membre de la délégation à la S. D. N. est parti pour Genève.

En Allemagne

L'idée républicaine

M. Gessler, parlant du sentiment du corps des officiers de « La Reichswehr » à l'égard de la forme actuelle de l'Etat, s'est déclaré convaincu que la République gagne de plus en plus de terrain, même dans « La Reichswehr » : « On ne peut nier, a-t-il dit, qu'une partie de plus en plus grande du peuple allemand est pour la République. »

Réduction des impôts

Dans sa séance de mercredi, le conseil d'Empire a adopté le projet de loi sur la réduction des impôts. Le projet fixe à 6 0/0, à partir du 1^{er} avril, l'impôt sur le chiffre d'affaires et prévoit la suppression de la taxe de luxe.

Le Reich cherche noise à la Pologne

On annonce que le ministre d'Allemagne à Varsovie a remis au président du conseil polonais une note dans laquelle le gouvernement d'Em-

pire proteste énergiquement contre la campagne de presse qui a eu lieu dernièrement et se poursuit encore en Haute-Silésie polonaise contre l'Allemagne et en particulier contre le consulat général d'Allemagne à Katowice.

La note allemande estime que les autorités polonaises pourraient modérer le ton de la presse, ton qui, dit-elle, est contraire à tous les usages internationaux, alors que ces autorités ont déjà saisi à plusieurs reprises des journaux imprimés en langue allemande coupables d'avoir critiqué les mesures prises par la police polonaise.

Les pourparlers franco-soviétiques

La section financière de la Conférence franco-soviétique a tenu sa première séance.

M. Dausset a accepté la présidence permanente de la section financière.

La section a procédé à l'étude de son règlement intérieur. Elle a déterminé successivement les matières relevant de sa compétence et précisé ses méthodes de travail. Les débats ont témoigné du désir d'entente qui anime les membres soviétiques et français de la section.

En Russie

600 Ukrainiens arrêtés pour complot antibolchevik

D'après des nouvelles reçues d'Odessa, 600 Ukrainiens, accusés d'avoir voulu organiser une contre-révolution, ont été arrêtés par les autorités soviétiques.

Au Maroc

Les harkas d'Abd-el-Krim chassées de la M'Tioua

Nos troupes ont chassé l'ennemi de Taouerta. Elles ont relevé les partisans, très éprouvés au cours de leur progression.

Pour éviter le retour de pareilles incursions dans les régions soumises, le commandement a décidé de faire tenir par nos troupes régulières les positions occupées au delà de la ligne de nos postes.

On a constaté que les atrocités commises par les Rifains dépassent tout ce qu'on avait pu voir l'an dernier. L'ennemi s'est comporté avec une sauvagerie inouïe, ajoutant à l'incendie et au viol des femmes et des fillettes la mutilation de ces malheureuses. On a retrouvé des cadavres de femmes et d'enfants coupés en morceaux.

L'offensive espagnole en vue d'empêcher le bombardement de Tétouan

Tétouan est bombardé depuis deux jours. Le feu de l'artillerie rifaine a été concentré sur l'arsenal qui, toutefois, n'a pas été atteint.

Les Rifains ont repoussé une attaque de la légion étrangère espagnole et ils ont contraint l'avant-garde espagnole à se replier.

En Syrie

Attaques de pillards syriens repoussées

Au nord d'Alep, une bande a attaqué le village de Toppadjak, à dix kilomètres de Kalkoum. Elle a été repoussée par les habitants qui l'ont jetée à la frontière turque. Les bandits ont laissé dix cadavres sur le terrain. A Archikabaz, les fuyards se sont heurtés à une embuscade tendue par les gardes ruraux et ont encore laissé deux cadavres.

Lors de son passage à Baricha et à Kufudeban, la bande de Moustafa Hadj Hussein a torturé et mutilé les habitants pour obtenir des rançons. A la suite de ces atrocités, les villageois kurdes de la frontière, exaspérés, avaient enlevé Sad Fouad, instituteur à Adana.

Convention commerciale avec le sultan du Nedjed

Tandis que M. de Jouvenel paraissait à Angora la convention de bon voisinage avec la Turquie, Ibn El-Soud signait à La Mecque une convention commerciale entre le Nedjed et les pays sous mandat français. Cette convention a trait au commerce des chameaux, des chevaux, des moutons, des tapis.

En Chine

Les troupes de Feng, le général bolchevisant, subissent des revers

La grande bataille des généraux chinois se développe. Les forces de Li Chang Lin ont infligé une défaite aux troupes de Feng Yu Hsiang et s'avancent vers Tien-Tsin. Une autre armée de Feng construit, en toute hâte, des tranchées près de Peitsang afin de défendre la capitale.

Les troupes de Chang Tso Lin continuent à progresser le long de la ligne Moukden-Pékin.

L'armée de Feng, qui devait barrer la route au général Ou Pei Fou, dans la province du Honan, a été complètement battue et se retire en désordre ; elle a évacué Cheg-Chow.

La troisième armée de Feng a pris position de la ligne Machang-Luan-Chéou-Jehou.

Une expédition anglaise massacrée au Tibet

Une expédition anglaise aurait été massacrée dans les montagnes du Tibet. Cette expédition dont le chef était un jeune Thibétain anglicisé, M. Ringang, parent éloigné du dalaï-lama, était chargée de faire transporter à Lhassa des machines électriques achetées par le gouvernement thibétain. Aucun des membres de l'expédition n'a échappé au massacre. Les machines électriques ont été jetées dans un précipice.

Une révolte à Sumatra

Une patrouille militaire, campant près du district d'Acim, dans l'île de Sumatra, où une rébellion s'est produite précédemment, a été attaquée par une trentaine d'indigènes et a eu trois tués et cinq blessés grièvement. Cinq détachements ont été expédiés sur les lieux de cet attentat.

Mobilisation générale en Afghanistan ?

On mande à l'United Press que le gouvernement afghan aurait décrété la mobilisation générale sous la menace d'une offensive soviétique par le Nord.

Une erreur judiciaire

On mande de Tarancon (Espagne), qu'on vient de découvrir un berger dont la disparition mystérieuse, en 1910, du village d'Osayega amena, en 1912, la condamnation à quinze ans de travaux forcés de deux jeunes paysans considérés comme ses assassins. Le berger résidait depuis 1910 au village de Mira.

Les dons magnifiques d'un Français, d'Argentine à nos étudiants

Un Français établi en Argentine, un Pyrénéen, M. Soubeyran, qui déjà l'an dernier avait constitué par le versement de un million de francs une fondation destinée à consentir des prêts à des étudiants peu fortunés, vient de renouveler son geste généreux en versant un second million à la fondation qui porte son nom.

Le Canada taxe selon le change les produits qu'il importe

Le gouvernement canadien vient de publier un décret suivant lequel les importations venant de Belgique, de France, d'Italie et des autres pays à change déprécié de plus de 50 0/0, devront être évaluées, pour les droits de douane, d'après la valeur des marchandises similaires produites en Grande-Bretagne ou dans les autres pays européens dont le change n'est pas autant déprécié.

Chambre des Députés

Séances du 4 mars 1926

MATIN

La Chambre poursuit la discussion du projet financier. M. Duménil soutient une proposition tendant à la déclaration obligatoire du revenu. M. Doumer combat la proposition qui est adoptée par 302 voix contre 195 ainsi qu'une addition proposée par M. Lassalle.

L'article 2 précise que les impôts sont exigibles en 2 fractions égales, payables la 1^{re} le 30 avril, la 2^e le 31 octobre. Cet article est voté.

M. BOUAT propose d'autoriser le contri-

buable à payer, dès le moment où il fait sa déclaration, sur le montant présumé exact de cette déclaration et sous réserve de contrôle ultérieur. Ce paiement par anticipation vaudrait au contribuable un escompte de 3 pour cent.

M. BOUAT : « Il est inadmissible qu'un contribuable trouve la caisse fermée quand il veut s'acquitter. Donnons un peu d'esprit commercial à l'administration des finances. »

M. Doumer : « L'amendement de M. Bouat pourrait être renvoyé à la commission pour examen. »

M. Bouat accepte.
L'article 3 est également adopté.

SON

La Chambre continue la discussion du projet financier.

L'article 4 est adopté.

L'article 4 bis est relatif à l'affichage des déclarations. La liste des déclarations sera déposée dans les mairies et tenue à la disposition des contribuables. Toute publication de cette liste sera punie de 1 à 5 ans de prison et de 1.000 à 10.000 fr. d'amende.

M. Vaillant-Couturier propose que les revenus des parlementaires soient publiés à l'« Officiel ». Par 391 voix contre 155 cette proposition est rejetée. L'article 4 bis est voté.

L'article 5 est voté. L'article 6 est relatif aux impôts des étrangers ayant en France leur résidence habituelle.

M. BOUAT propose d'ajouter un paragraphe ainsi conçu : « Tout étranger qui veut quitter la France ne pourra obtenir le visa de son passeport qu'après avoir produit un certificat, délivré par le percepteur et justifiant qu'il a acquitté tous les impôts dont il est redevable. Des rôles spéciaux seront établis pour ces étrangers desquels auront informé les agents du Trésor de leurs intentions de départ. »

M. BOUAT accepte que cet amendement soit disjoint pour être étudié lors de la discussion de la loi de finances.

L'article 6 est adopté ainsi que l'article 7 (Sanctions en cas de récidive ou de défaut de déclaration).

L'article 9 (impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux) est adopté.

L'article 10 est relatif aux revenus agricoles. M. Bovel demande le renvoi à la Commission. Le renvoi est repoussé par 305 voix contre 251. L'article 10 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 4 mars 1926

Le Sénat adopte la proposition de loi de M. Lescage ayant pour objet d'accorder le bénéfice de la loi du 30 mars 1921 aux aspirants reçus aux écoles de sous-officiers élèves-officiers en 1914 et blessés avant d'avoir pu bénéficier de l'application du décret du 28 août 1914, relatif aux nominations à titre temporaire, en les assimilant au grade de sous-lieutenant à titre temporaire.

Puis on discute le projet de loi voté par la Chambre des Députés accordant une permission supplémentaire de 15 jours en vue des travaux de printemps aux militaires travailleurs agricoles.

M. Machet donne, au nom de la commission d'agriculture, un avis également favorable au projet.

M. Machet demande si pour les départements de montagne ces permissions ne pourraient être accordées pendant la première quinzaine de mai.

M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, — Il s'agit de permissions agricoles d'une nature particulière. Le ministre de la guerre, sur ma demande, a bien voulu accorder des permissions exceptionnelles dites d'emblavures. En effet, les emblavures d'automne présentent un déficit de 200.000 hectares de plus ont été semées en Algérie et la température étant favorable, je crois que nous compenserons par les semences de printemps le déficit d'octobre, et que la récolte de cette année sera égale à celle de l'année précédente.

Sur une question qui lui est posée, M. Ossola, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, indique que les troupes cantonnées en Rhénanie et dans la Sarre bénéficieront de ces permissions dans toute la mesure où le commandement du chef de ces troupes le jugera possible.

Le projet est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

Encore un projet contre la... hausse !!!

Une fois de plus, un parlementaire veut faire preuve de bonne volonté. Il tient à prouver qu'il a le souci des intérêts de ses commettants et, parant, de tous les citoyens de France qui sont plumés comme pigeons par les spéculateurs.

La nouvelle est bonne à connaître, au moins à titre d'information. La voici :

« M. Sari, sénateur de la Corse, a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à réprimer la hausse illicite des denrées alimentaires. Le texte prévoit : 1. La constitution de commissions paritaires locales ; 2. l'affichage des prix. »

Eh ! oui, ce n'est qu'à titre d'information que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs cette proposition de loi contre la dépression de la hausse illicite des denrées !

Ah ! ça ! Une fois de plus, n'est-ce pas prendre les consommateurs pour des imbéciles, pour des poires ?

Combien de fois, en effet, des mesures ont été annoncées et même prises, soi-disant pour réprimer cette hausse illicite ?

Combien de fois ? A chaque veille d'une élection quelle qu'elle soit, le candidat quasi-officiel, — car à notre époque de belle et pure démocratie, la candidature officielle existe, — on a pu entendre le dit candidat s'écrier avec des trémolos dans la voix : « Oui, je suis contre la spéculation. Si je suis votre élu, je la briserai, je l'étranglerai, je l'étoufferai, etc. etc. »

Eh bien ! élu, — parce que le candidat officiel est toujours élu, — ce candidat ne s'occupe plus de la spéculation, et encore moins, des spéculateurs. Et cela se comprend.

Ennemi la veille, il est leur ami, le lendemain ; et c'est pourquoi, en l'an 1926, après 2 ans de restrictions, de protestations de la part du public exploité, un sénateur s'aperçoit qu'on pourrait s'occuper de mettre un terme à la hausse illicite, en réprimant la spéculation ! ...

Ce qui est amusant à constater, au sujet de cette proposition, c'est que presque tous les Gouvernements qui se sont succédés depuis que la spéculation est florissante, ont pris des dispositions contre la hausse illicite, et que depuis longtemps, existent des commissions paritaires, ainsi que l'affichage des prix des diverses denrées.

L'affichage des prix ! Eh ! qu'est-ce que cela signifie ? Quelle bonne blague ! Si un commerçant affiche un prix fort, il est dans le règlement. S'il vend bon marché et qu'il n'affiche pas le prix, il est frappé d'amende !

Est-ce ainsi que l'on peut combattre la spéculation ? Certes, non, mais c'est une façon pour les politiciens de faire voir qu'ils prennent la défense des consommateurs et qu'ils veulent frapper les spéculateurs !

Quant aux membres des Commissions paritaires, on nous permettra de leur dire que leur travail est très ingrat, qu'il ne peut pas être bien fait et que s'ils ont fait un bon travail personne, à part eux, ne s'en est aperçu !

En vérité, il faut s'incliner devant la bonne volonté que manifeste le sénateur Sari, de la Corse, en faveur des consommateurs ; mais son projet s'ajoutera aux autres projets qui ayant un but identique, ont été votés et n'ont jamais été appliqués !

Pourquoi donc, le sénateur de la Corse ne préciserait-il pas dans son projet que des enquêtes seront faites au sujet de la hausse des farines et du prix du pain ?

Ah ! non ! Ça, jamais ; jamais, un politicien ne fera ça ! Et pourquoi ? Nous l'ignorons ; mais nous constatons que, malgré l'abondance de la récolte de blé en 1925, le prix du pain depuis août 1925 augmente chaque mois.

Cette hausse est-elle justifiée ? Cette hausse n'est-elle pas illicite ? Le projet Sari sera très certainement voté. Il n'y a aucun inconvénient à cela. Mais il aura le même sort que les projets du même genre : il ne sera pas appliqué.

Car si les politiciens, politiquement ou plutôt électoralement parlant, sont, en principe, contre les spéculateurs, en réalité, ce sont les spéculateurs qui tiennent les ficelles de la politique !

Les consommateurs ne sont-ils donc pas renseignés sur ce point-là ?

LOUIS BONNET.

EXEMPLE A SUIVRE !

Sera-ce au Maroc que nous irons prendre l'exemple pour trouver des ressources tout à fait normales qui pourront alimenter le budget ?

Eh ! pourquoi pas ? Le Bulletin officiel marocain publie, au sujet du Ouissam Alaouite Chérifien, un dahir annonçant qu'il sera perçu — au profit de l'Assistance publique — les taxes suivantes sur les différents grades de cet ordre marocain :

Grand'croix, 120 francs ; grand-officier, 70 fr. ; commandeur, 40 fr. ; officier, 20 fr. ; chevalier, 10 fr.

Toute personne qui, dans un délai de six mois, n'aura pas acquitté les droits de chancellerie et d'assistance publique sera déchue de ses droits et ne pourra être proposée à nouveau avant un délai de cinq ans.

Comme les amateurs de rubans et de médailles sont légion, nous sommes certains que le budget du Maroc trouvera de bonnes ressources par l'application du dahir instituant les taxes sur les décorations.

En vérité, le taux n'est pas bien élevé : il est à la portée de toutes les bourses.

Mais la question n'est pas là : le Gouvernement marocain vient de donner un bon exemple au Gouvernement français.

Le Gouvernement marocain connaît que la marotte des contemporains est la « rubanite ». Il la cultive. Elle rapporte.

Pourquoi le Gouvernement français ne cultiverait-il pas cette « denrée » ?

C'est le moment où jamais. Le nombre de dossiers relatifs aux décorations est formidable, nous affirmons. Il grossit démesurément, à chaque consultation électorale où un candidat quasi-officiel est sur les rangs.

Parbleu ! il en est de ces dossiers comme des dossiers relatifs aux demandes d'emploi de facteurs, cantonniers, receveurs-buralistes, percepteurs, sous-préfets, etc., etc.

Les emplois ne sont pas toujours accordés, et tant mieux pour le budget, car il n'est pas besoin de créer des emplois nouveaux !

Mais les décorations sont, en général, toutes accordées, distribuées !

Voilà donc une bonne affaire pour le budget qui, si on mettrait un impôt sur ces décorations, encasserait de beaux billets !

Et aucun décoré, même lourdement imposé pour sa décoration, ne se fâcherait !

Le Maroc donne le bon exemple ! Qu'on l'imité !

LOUIS BONNET.

LE DÉBAT FINANCIER

LA CHUTE DU CABINET

A l'heure même où l'on avait escompté que la Chambre en finirait avec le débat financier, elle a cru devoir apporter au pays une nouvelle déception.

Le cabinet Briand, mis en minorité après avoir posé la question de confiance, est démissionnaire depuis samedi matin.

Oh, sans doute, on trouvera des remplaçants !... Mais, en toute sincérité, les députés qui viennent d'assumer la responsabilité de pionger le pays dans une nouvelle crise gouvernementale, peuvent-ils penser qu'ils servent vraiment l'intérêt du pays ?

Pendant plusieurs jours, la situation politique, au maximum de la confusion, va faire peser une grave inconnue sur l'ensemble de la nation.

Et puis, après, lorsqu'un nouveau gouvernement sera constitué, il faudra reprendre tout le débat.

Que de temps perdu ! Et pour aboutir à quoi ?

Dans tous les cas, à une situation beaucoup plus difficile.

Le rapporteur général de la Commission des Finances n'a-t-il pas déclaré, à la tribune de la Chambre, que chaque jour de retard dans le vote des projets financiers comportait une PERTE DE VINGT MILLIONS pour le Trésor ?

vingt millions par jour !!! On peut donc évaluer à UN MILLIARD 200 millions ce que coûtent déjà au pays depuis le 1^{er} janvier, les bavardages interministériels et vains d'une Chambre qui a perdu le sens des réalités.

Et quelle ne sera pas l'impression à l'étranger ? Quel ne sera pas le contre-coup de la nouvelle crise sur la tenue des changes ?

Notre malheureux franc, abandonné sinon poignardé par ses défenseurs naturels, ne va-t-il pas subir une nouvelle dégringolade ?

Quant au pays, quels peuvent bien être ses sentiments ?

Hier, il était prêt à consentir sur l'autel de la patrie les sacrifices les plus grands.

Mais comment la lassitude ne le gagnerait-elle pas aujourd'hui ?

L'expérience n'est-elle pas là, toute récente, pour lui démontrer que tous ses sacrifices, tous ses efforts ne servent à rien par la faute de ceux qui gèrent les affaires de la nation.

Le pays — et nous entendons par là toutes les classes sociales — gardera-t-il son ardeur au travail, en voyant comment est gaspillé le labeur de 39 millions de Français par quelques centaines d'impulsants ?

Combien M. Briand avait raison de proclamer l'autre jour à la tribune du Palais-Bourbon que le « pays » n'était pas suffisamment à la Chambre !

La crise ministérielle qui s'ouvre est peu de chose en elle-même.

Mais elle est grave, très grave, en tant qu'elle symbolise et cristallise l'état d'anarchie et d'incapacité des Pouvoirs Publics.

M. DARCLLE.

Enregistrement

M. Agrech, receveur de l'enregistrement dans le Lot, est mis en non-activité pour raisons de santé.

Votes de nos Députés

Sur le contre-projet financier de M. Vincent Auriol tendant à établir une contribution extraordinaire et unique exclusivement consacrée à amortir la dette, à créer un office de tabacs, à donner à l'Etat, dans les successions, le droit, en qualité d'héritier, à une part d'enfant légitime, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.
MM. Bouat et Malvy n'ont pas pris part au vote.
La Chambre a repoussé par 295 voix contre 188.

Sur l'amendement de M. Join-Lambert, tendant à supprimer le serment dans la déclaration des revenus, les députés du Lot ont voté : Contre.

L'amendement a été repoussé par 299 voix contre 204.

Hypothèques

Mlle Chapou, auxiliaire au bureau des hypothèques de Gourdon, est nommée dame-employée de 6^e classe à Châteaulin.

Enseignement primaire

L'Inspection Académique nous communique la note suivante :

MOUVEMENT DU PERSONNEL
Mme Gibert, institutrice à Rampoux, est nommée à St-Martin-le-Desarnat (commune de Lavercantière) en remplacement de Mme Brugé.

Mme Brugé, institutrice à St-Martin-le-Desarnat (commune de Lavercantière) est nommée à Rampoux en remplacement de Mme Gibert.

ELECTIONS

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Additif à la liste des électeurs parue dans le dernier numéro du Bulletin départemental.

1^{er} Institutrices. — MM. Cancès, lycée de Cahors ; Carrière, Desplats, Guillard, Collège de Figeac ; Lafargue, de Cahors ; Blazi, de Bagnac ; Carrière, de Lascabanes ; Cayrac, de Montgesty ; Hug, de Padirac ; Laval, de St-Vincent.

2^{es} Institutrices. — Mmes Guillard, de Figeac ; Lugin, détachée à l'Ecole Normale de Cahors ; Fabre, de Cuzac ; Bessières, de Felzins ; Barre, de Montamel ; Brouel, de St-Caprais ; Charazac, de Caniac ; Costes, de Rouillac ; Delmas, du Dégnazès (Peyrilles) ; Grangé, de Lunegarde ; Lascoux, de Paunac ; Lugin, de Montlauzun ; Marroncle, de St-Hilaire-Bessonies ; Pégourié, de Terry (Pern) ; Sernes, d'Artix (Sénaillac).

Armée du Maroc

Nous avons indiqué récemment que notre jeune compatriote, M. Gaston Cancès, lieutenant du Génie, ancien élève du Lycée Gambetta, fils du sympathique professeur, avait été l'objet d'une citation pour sa belle conduite au Maroc.

Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui le texte de cette brillante citation :

Le général Boichut, commandant le 13^e Corps d'Armée, cite à l'ordre du Corps d'Armée :

CANCÈS Gaston Jules, Lieutenant, 2^e Régiment du Génie, com. la Cie 2/11.

« A formé et pris le commandement d'une Compagnie divisionnaire de sapeurs-mineurs dont il a tiré le meilleur parti du 20 août au 3 septembre notamment, a obtenu de ses hommes un rendement remarquable dans l'organisation des positions à peine conquises et cela, malgré un service épuisant de garde de nuit, le manque d'eau, les difficultés du ravitaillement et les pertes subies par son unité. A la tête de quelques sapeurs est allé dans la nuit du 31 août à la recherche d'un homme tombé à 200 mètres du poste. »

Nous renouvelons à notre jeune et vaillant compatriote nos vives félicitations.

VOIRIE

Il y a un passage très fréquenté, mais qui se trouve à l'extrémité de la ville. C'est le chemin qui de l'Avenue de la Gare aboutit à l'Avenue de l'Abattoir.

Il est impossible aux piétons, pourtant très nombreux, de franchir ce passage.

Les caniveaux sont pleins de tous liquides et d'autres choses qui ne sentent pas bon et qu'on n'aime pas à emporter sous la semelle des souliers.

De tout temps, ce passage fut l'objet de réclamations de la part des piétons qui s'y aventuraient. On avait réussi à le mettre, un peu, en état. Mais son état est redevenu mauvais.

Quelques soins, quelques réparations, quelques nettoyage, et dans un avenir prochain, tout serait pour le mieux.

L. B.

Amicale du Lot à Bordeaux
M. Arnaud, préfet de la Gironde, avait bien voulu présider le banquet annuel de l'Amicale du Lot, banquet organisé dans les salons de l'hôtel de Bordeaux. Assistance nombreuse. Tout contribua au succès complet de ces agapes fraternelles.

A l'heure des toasts, M. le professeur Benech, président de l'Amicale du Lot, prend le premier la parole pour remercier M. le Préfet d'avoir bien voulu honorer le banquet de sa présence, puis pour féliciter le héros de la fête, M. le docteur Fourgous, médecin-chef de la marine, sous-directeur de l'Ecole de médecine navale, récemment promu au grade d'officier de la Légion d'honneur ; pour accueillir les nouveaux inscrits et complimenter les organisateurs de

la fête : MM. le commandant Jarty, vice-président ; Raymond Fumat, trésorier, et Alexandre Flourous ; enfin, pour adresser le souvenir de ses camarades à M. Bersagol, secrétaire général, qu'un deuil récent a retenu dans sa famille.

Son discours est chaleureusement applaudi et acclamé par un ban retentissant.

M. le Préfet Arnaud se lève ensuite et, se défendant d'être là en préfet, mais seulement en simple compatriote, fait la plus délicate des allocutions. Il dit en termes choisis les vertus du président de la Société, les mérites du nouveau promu et les beautés du Quercy. A ce sujet, il commente une séduisante chronique du temps passé sur le « Vin de Cahors », devenu « Vin du Roi » par le bon plaisir du roi François, premier du nom. (Triple ban).

D'autres discours, également très applaudis, furent prononcés par M. le médecin-chef Fourgous et par M. Fumat, avocat à la cour, et président de l'Union Mutuelle du Quercy.

A l'issue du banquet, un bal avait été organisé, qui permit aux familles des sociétaires et à leurs amis de tourner joyeusement pendant des heures joyeuses aux sons d'un jazz entraînant.

Obsèques

Samedi matin ont été célébrées au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de Mme veuve Guiraudet, belle-mère de M. Iches, l'excellent propriétaire de Labarre et sœur de M. Planacassagne, le sympathique chef de bureau de la préfecture en retraite auxquels nous adressons ainsi qu'à leur famille nos sincères condoléances.

Retrait de circulation

des jetons de monnaie émis par la Chambre de Commerce du Lot
Les détenteurs de jetons de monnaie à 0 fr. 25, 0,10 et 0,05 émis par la Chambre de Commerce du Lot, sont invités à les présenter au remboursement avant le 1^{er} mai 1926.

L'échange aura lieu au secrétariat de la Chambre de Commerce tous les jours non fériés de 15 heures à 17 heures.

Classe 1889

Les camarades de la classe 1889 sont invités à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra dans une salle de la Mairie le samedi 13 mars à 8 heures 1/2 du soir, en vue de l'organisation du banquet annuel.

Les camarades de la classe 1888 se sont réunis au banquet sur leur demande.

UNE BONNE NOUVELLE

Le Bal de l'Avion Cadurcien
Mercredi, 10 mars, à 9 h. 1/2 du soir, au Palais des Fêtes, aura lieu le bal de notre vieille Société Sportive : L'Avion Cadurcien.

L'A. C. en maintenant cette tradition est assuré du plus légitime des succès.

Disons que ce bal sera paré et masqué, comme de coutume et que, sous l'impulsion heureuse de certains membres du Comité, il saura réunir dans la très belle salle coquettement aménagée du Palais des Fêtes, la foule des jeunes cadurciennes et des jolies cadurciennes qui n'en doutons pas, sauront comme il convient, mettre à profit les heures de gaieté que leur offre l'initiative louable de notre Société Sportive.

L'entrée du bal pour toute personne parée ou masquée est fixée à 5 francs. Les jeunes filles paieront 2 francs seulement et leur maman auront droit à l'entrée gratuite.

Accidents de travail

Un ouvrier terrassier de l'entreprise Boyer et Le Guillou, nommé Pierre Roumigou, 66 ans, domicilié à Caussade, a été atteint, en réparant la voie, de contusion de la face dorsale du pied droit due à la chute d'une traverse de chemin de fer. Sauf complications, cette blessure entraînera une incapacité de travail d'environ dix jours.

En travaillant au cambrage de pièces de laiton, l'ouvrière découpeuse Aline Labro, 45 ans, employée à la Société de l'Eclairage général, demeurant 21, rue Lastié, a eu l'index de la main droite pris par la presse, avec décapitation de la troisième phalange.

Le Docteur consulté a prescrit à la blessée un repos de vingt jours.

Vagabond

Les gendarmes de la brigade de Cahors ont arrêté le nommé Laforge, 50 ans, qui était en état de vagabondage.

Laforge est, au reste, un vagabond endurci. Il s'était présenté mercredi soir au bureau de police et avait demandé à coucher à l'asile de nuit. Satisfaction lui fut donnée.

Mais jeudi matin, à peine sorti de l'asile, il se rendit dans plusieurs débits et but de nombreuses chopines. Quand les gendarmes le rencontrèrent, il était ivre.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

Arrestation

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a procédé à l'arrestation d'un individu qui, sans papiers, sans domicile fixe, sans profession, était de passage dans la commune.

Il déclare vagabonder. Il a été conduit à Cahors et écroué.

CHRONIQUE SPORTIVE

Aujourd'hui dimanche, à 14 h. 30, le Club Athlétique Sarladais 11 jouera contre l'Avion Cadurcien. Lors du déplacement à Sarlat en ce début de saison, que les jours actuels nous font heureusement oublier, l'équipe de l'Avion mixte, par suite d'indisponibilités au moment du départ, dut subir le jeu sarladais et nous revint avec une défaite. De l'équipe actuelle, il n'est plus besoin de parler, les quelques dernières belles parties fournies par le team nous dispensent de le présenter à ses supporters, et nous croyons qu'ils sauront par une belle victoire effacer le cuisant désastre du début de saison. C'est dans cet espoir que nous le dront demain, comme toujours, pour les applaudir, les nombreux spectateurs qui affectionnent les couleurs avironaises.

Football-Association

A. S. P. C.
Les brillants succès remportés dernièrement par nos soccers Cadurciens, les ont fait classer dans une poule finale de 3 clubs d'où doit sortir le Champion du P. O. 1925-1926. Nos vaillants Cheminots se trouvent en compagnie d'Angers et d'Orléans. Ils vont commencer aujourd'hui dimanche leurs rencontres officielles en jouant à Brive, sur terrain neutre contre la « Société nautique du Loiret d'Orléans ». Ces derniers sont bien les plus à craindre pour nos « rouges et noirs ». Leur meilleure performance officielle fut l'élimination de l'A. S. P. O. de Châteauroux par 10 buts à 0. Leur grande valeur n'est donc pas niable et ce n'est pas sans appréhension que nos représentants affronteront leurs redoutables rivaux des bords de la Loire.

Les dernières victoires de nos Cheminots nous font malgré tout espérer en un nouveau triomphe. Cadurcien, petit, tout petit, mais triomphé quand même. L. V.

Education physique

1^{er} Préparation militaire
Le capitaine C. S. D. rappelle aux intéressés que les examens sanctionnant la Préparation militaire 1^{er} session, auront lieu à Cahors, caserne Bessière les 13 et 14 mars à partir de 7 heures.

2^{er} Agrément des Sociétés
Par circulaire ministérielle du 19 février 1926, le commissaire général à la guerre fait connaître que la société le Réveil sportif de Castelnaud-Montriat est agréée comme société d'Education physique et de Préparation militaire sous le n^o 1204 ; l'Espérance Mauroquoise de Maurox sous le n^o 12009 ; les Ecuireils Gramatois de Gramat sous le n^o 12008 ; la Jeunesse Sportive Bagnacoise à Bagnac sous le n^o 12010.

Le Capitaine C. S. D., Signé : PICARD

Chronique des Théâtres

THEATRE DE CAHORS
Cora Laparcerie à CAHORS

L'illustre artiste jouera le Jeudi 18 mars prochain, au Théâtre Municipal, **Volévous être ma femme ?** de Jacques Richey, le dernier grand succès de rire du Théâtre de la Renaissance.

Dans cette délicieuse comédie, gaie et joyeusement sentimentale, Mme Cora Laparcerie a fait de la « Princesse Natacha » une de ses meilleures créations, pleine de fantaisie, de verve et d'exquise sensibilité.

Une mise en scène somptueuse, de magnifiques toilettes, une brillante interprétation, la présence assurée de l'admirable Cora Laparcerie — voilà une soirée triomphale en perspective.

DÉDÉ
Dédé, la célèbre comédie musicale des auteurs de Phi-Phi, Dédé, un des plus formidables succès qui ait été enregistré jusqu'à ce jour.

Dédé, nous reviendra prochainement grâce aux Tournées CR. BARET.

PALAIS DES FÊTES
SAMEDI 6 — DIMANCHE 7
Un grand film français

Le lion des Mogols
DEUX VEDETTES
Yvan Mosjoukine — Nathalie Lissenko

Œuvre remarquable tant par sa réalisation que par son interprétation.

Trasvayale des visions, comique
Gallia-Journal, documentaire
LE BOSSU (fin)

ORCHESTRE
Direction : G. BALSAC, professeur de violon

LA SEMAINE PROCHAINE
Le Miracle des loups
Le premier film passé à l'Opéra de Paris

ROYAL-CINEMA
Programme des samedi 6 et dimanche 7 (matinée et soirée)

L'ALARME DE MINUIT
grand drame en 6 parties, super-production
La Jouteuse d'Orques (2^e épisode)
Actualité — Comique en 2 parties

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 28 Février au 6 mars

Naissances
Cambar Anne, impasse St-Urcisse, 3.
Ruffin Louis, rue Président-Wilson.
Lespinasse André, rue Président-Wilson.
Coudaillac Madeleine, Boulevard-Gambetta, 32.

Mariage
Bastide Roger, professeur au Lycée et Servan Marie-Jeanne, s. p.

Décès
Faillières Marcel, tailleur, 30 ans, Boulevard-Gambetta, 75.
Guiral Marie, Vve Dejean, s. p., 72 ans, rue St-Georges, 25.
Planacassagne Marie Vve Guiraudet, s. p., 74 ans, rue Emile-Zola, 11.
Cappo, épouse Gueric, s. p., 33 ans, à Bégoux.
Toulouze Thérèse, 4 mois, Cours Vaxis, 3.
Delcamp Louis, cultivateur, 56 ans, rue Président-Wilson.

Arrondissement de Cahors

Bégoux

Néologie. — Jeudi 4 mars, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques civiles de Mme Guéry, née Albertine Capot.

Toute la population de Bégoux avait eu à cœur d'accompagner à sa dernière demeure cette enfant du pays.

Au cimetière, M. Caminade, conseiller municipal, a tenu à retracer en quelques mots bien sentis, la vie de labeur de la chère disparue et c'est au milieu des pleurs de toute l'assistance qu'il a lu le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,
Puisqu'une ruse canonique prive une fervente catholique de l'assistance de cette religion, j'ai le pénible devoir comme représentant de notre localité au Conseil municipal, de ne pas laisser fermer cette tombe si prématurément ouverte, sans venir, au nom de la population tout entière, apporter un hommage de regret et de profonde sympathie à notre chère Albertine.

Après une jeunesse de travail et de bien dur labeur pour une jeune fille, tout le monde avait vu avec beaucoup de plaisir le mariage de cette enfant de notre village avec un homme probe, travailleur, honnête et doué de toutes les qualités pour rendre heureux, très heureux, cette brave Albertine.

Nous avions tous vu avec non moins de plaisir le retour définitif de ce frère qu'elle aimait tant. Après avoir versé tant de larmes pour cette séparation, c'était désormais la douce et reconfortante satisfaction de pouvoir goûter enfin à cette vie de famille si ardemment désirée.

Et c'est au moment où encore un autre rayon d'espoir et de tendresse allait finir de mettre la joie dans cette famille si justement aimée et respectée de tous, que le malheur implacable est venu s'abattre si cruellement sur elle.

Pauvre Albertine ! Toi si douce, si serviable, si pleine d'affection, tu étais dans notre localité de celles qui n'ont pas connu l'ennemi, et le voilà maintenant au champ de repos juste au moment où la vie te souriait. Tu es enlevée brusquement à l'affection du mari qui te chérissait, d'une mère, d'un frère inconsolables et de toute la population profondément attristée qui a tenu à t'apporter jusqu'ici l'hommage de toute sa sympathie.

Puisse tant de marques d'affection atténuer la douleur immense de la famille.

Adieu, Albertine, Adieu !
A notre tour, qu'il nous soit permis ici d'adresser à notre ami M. Guéry, aiguilleur au P. O., à M. Capot, facteur en retraite et à Mme veuve Capot, praque octogénaire, l'assurance de nos condoléances bien attristées.

Catus

Subvention. — A la suite de démarches faites au nom de tous leurs collègues du département, MM. Loubet, Sénateur-Questeur et Bouat, député, ont été informés qu'une subvention de 14.966 fr. était accordée à notre commune pour le chemin rural du Bos.

Gigouzac

Néologie. — Samedi 6 mars, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis, les obsèques de M. Jean Siffay, décédé à l'âge de 80 ans.

Nous nous inclinons devant la dépouille mortelle de cet homme de bien et nous prions la famille du regret défun d'agréer nos condoléances attristées.

Albas

Succès universitaire. — Notre jeune compatriote M. Jean Tulel, qui fut un brillant élève du Lycée de Cahors, actuellement étudiant à la Faculté des Lettres de Toulouse, vient d'être reçu au certificat de grec. Comme il a déjà le certificat de latin, nous constatons que les études de licence de M. Jean Tulel seront bientôt couronnées de succès.

Toutes nos félicitations au jeune lauréat et à ses parents Mme et M. Tulel, l'ancien sous-économiste du Lycée de Cahors qui vient de terminer sa carrière à Paris pour rentrer au pays natal pour sa retraite.

Montcuq

Nos compatriotes. — Nous sommes heureux de relever dans la dernière promotion violette, le nom d'un de nos estimés compatriotes, M. Bénédicte Léonce, entrepreneur des tabacs à Sarlat, secrétaire de la section cantonale des pupilles de la nation de cette ville, nommé officier d'Académie.

M. Bénédicte est le fils de M. Bénédicte ancien négociant et le frère de Mme Ader, institutrice.

Au nouveau promu et à sa famille nous adressons nos meilleures félicitations.

Probité. — M. N... négociant de notre ville, a trouvé sur son comptoir un portefeuille contenant une assez jolie somme.

Quelques papiers lui ayant permis de connaître le nom de la propriétaire, M. N... s'est empressé de lui faire parvenir.

Nos félicitations.

Vol ou perte. — Un boucher de Sautet qui s'était rendu à la foire pour acheter des veaux, s'est aperçu au moment de les payer, que son portefeuille avait disparu.

Il n'a pu préciser s'il l'avait perdu ou si on le lui avait volé. Comme il est encore sans nouvelles, on est porté à croire que celui qui en est le possesseur n'est pas disposé à lui remettre la somme qu'il contenait.

Pourtant son permis de conduire et autres papiers indiquaient très bien le nom et l'adresse du propriétaire.

Puy-l'Evêque

Remerciements. — M. Leygue, adjoint au maire de la commune de Puy-l'Evêque, élu conseiller d'arrondissement du canton, adresse à ses électeurs les remerciements suivants :

Mes chers amis,
Malgré des intrigues poussées jusqu'à l'excès, 1.015 votants ont bien voulu faire confiance à mon programme tout épris de Justice Sociale. A tous, du fond du cœur, merci !

Restez mes amis, bien assurés que demain comme hier votre élu restera ce serviteur à la main tendue, conscient du devoir qui le lie à l'union du parti républicain de gauche qui, à l'heure venue, n'a pas hésité à faire sa force.

Reprouvant toutes théories extrémistes,

Loygue restera ce républicain indéfectible voulant une République vivante à toutes les bonnes volontés, nettement orientée vers le progrès, vers tous ceux qui peinent, vers nos campagnes désertées, vers ce cher canton de Puy-l'Evêque qui lui a donné le jour, qu'il affectionne de façon d'autant plus vive que vingt-deux ans de fonctions des plus délicates ne lui ont aliéné à peu près aucune sympathie.

Vive la République démocratique.

LEYGUE,
Propriétaire à St-Martin-le-Redon,
Conseiller d'arrondissement.

De son côté, M. Dutours, notaire à Prayssac, candidat aux élections du Conseil d'arrondissement dans le canton de Puy-l'Evêque, adresse aux électeurs du canton la lettre de remerciements ci-après :

Prayssac, le 4 mars 1926.
Chers concitoyens,
Je suis très sensible à la manifestation de sympathie que vous avez faite dimanche sur ton nom.

Merci de tout cœur aux 941 amis que la pression n'a pas fait dévier de leur route. Comme certains me l'ont déjà dit je ne suis pas vaincu et je suis fier du résultat. Cela m'assure pour les luttes à venir des concours et des appuis que je tâcherai de renforcer encore.

Je ne briguais le mandat de Conseiller d'arrondissement que pour être utile à mes concitoyens, je ne demande qu'à le montrer et l'avenir nous dira de quel côté étaient les ambitions.

L'élection est passée, il reste la tâche à accomplir, je compte sur le temps qui apaise bien des querelles et prouve bien des choses.

G. DUTOURS,
Notaire à Prayssac.

Fête de la M^{te} Carême. — Nous

adhérents et que chaque V.-P. devra organiser la section communale. — Sont élus par acclamation : Président : Coudere Emile. Secrétaire : Annès Ernest. Trésorier : Dablanc Justin.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le crime de Sabadel. — Mme Desruel, la malheureuse victime de son jeune domestique, est morte dans une clinique d'Aurillac, où elle avait été transportée pour y subir la trépanation.

Classes 1885-1886. — Les camarades des classes 1885 et 1886 ont décidé de se réunir en un banquet fraternel qui aura lieu le dimanche 11 avril à midi au restaurant Caray, 11 av. de midi à onze heures, rue d'Anjou. Réunion à onze heures, café Loubiery. Les adhésions seront reçues jusqu'au 6 avril chez M. Estival, vins en gros à Figeac.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Etat-civil du 26 février au 5 mars. — Décès : Conte Léonie-Irma, sœur Emilienne, 64 ans ; Vve Guiraudie, 68 ans.

Larnagol

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Baptiste Favarel, décédé à l'âge de 75 ans, après une courte maladie. M. Favarel jouissait de l'estime et de la sympathie de tous. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis.

Nous adressons à Mme Favarel, à ses fils et à toute la famille nos vives condoléances.

Cambes

Subvention. — A la suite de leurs démarches, MM. Bouat, Député et Loubet, Sénateur-Questeur, viennent d'être informés par M. le ministre de l'Agriculture qu'une subvention de 5.300 fr. était accordée à notre commune pour la construction d'un abreuvoir-lavoir.

Nous adressons à MM. Bouat et Loubet nos meilleurs remerciements.

St-Céré

Téléphone. — Les travaux d'installation de la ligne téléphonique de St-Céré à Latouille touchent à leur fin. Selon toute probabilité la ligne sera ouverte à la correspondance vers le 15 courant.

Certaines autres communes importantes du canton seront, à la suite, pourvues d'une cabine téléphonique.

Accident. — M. Puechmorel, ouvrier travaillant à la scierie à vapeur de M. Mespoulhé, eut la main gauche prise par une scie circulaire ; transporté à l'hôpital l'hopital il reçut les soins des docteurs Darnis et Dournès, qui durent procéder à l'ablation du pouce et de l'index de la main meurtrie. L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible, mais nécessitera un assez long repos. L'accident est couvert par une assurance.

Nos haras. — Voici les étalons fournis par les haras nationaux, à la station de St-Céré, pour la monte de 1926 :

« Adouc », trait breton, qui sera apprécié sous peu pour sa production ; « Brisé », trait breton, cheval noir, réclamé depuis longtemps pour sa robe et qui plaira aux éleveurs.

Les éleveurs de la région veulent des chevaux forts et trapus, pouvant trainer des poids dans notre pays de côtes et après aux travaux agricoles. L'administration des haras la entend et comprend. Cette année nos éleveurs auront toute satisfaction. La monte aura lieu du 1^{er} mars au 2 juillet, tous les jours, à 8 heures et à 15 heures.

Etat civil du mois de février. — Naissances : Pierre Ribeyrol, aux Taileries. Décès : Marie Nespoulhé, épouse Baldy, 26 ans, rue de la République ; Marie Riom, 76 ans, hospice ; deux morts-nés.

Marriage et publication : néant.

Abattoir. — Pendant le mois de février il a été abattu :

Bœufs, 7 vaches, 2 veaux, 184, dont 139 expédiés ; moutons, 11 ; brebis, 10 ; agneaux, 19 ; porcs, 66.

Au total : 299 animaux ayant fourni 20 980 kilos de viande livrée à la consommation.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui restera ouverte après-demain lundi, 8 mars.

Nouvelle offensive du froid. — Depuis jeudi dernier, le froid paraît se livrer à une nouvelle offensive. Vendredi surtout, un vent glacial du nord-ouest soufflait assez à l'apurement et dans la nuit de jeudi à vendredi le vent avait redoublé de force et de violence.

Ponts et chaussées. — M. Delsahut chargé du service du canton de Payrac mais qui continuait à habiter Gourdon dont il était conseiller municipal depuis plusieurs années, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} avril prochain.

Nous lui souhaitons une bonne santé et de longues années de repos.

Au conseil municipal. — M. Bulit, avoué, a été nommé administrateur de la caisse d'épargne de la ville.

Certificat d'aptitude pédagogique. — Jeudi matin, à 9 heures, de 9 à 12 h. l'épreuve écrite du certificat d'aptitude pédagogique dans une salle de l'école des garçons sous la surveillance de M. Villadiet, inspecteur primaire, à Gourdon.

Deux instituteurs seulement ont pris part à cette épreuve.

Labastide-Murat

Nos haras. — MM. les propriétaires qui constituent la clientèle fidèle de notre station seront cette année satisfaits. Deux gros chevaux bretons, dont un pesant plus de quatorze quintaux, et surtout très bons

reproducteurs assureront la monte pendant la campagne de 1926.

Nous ajouterons qu'il ne doit pas être fait cas des affiches qui, par erreur, portent un nom d'un cheval de sang. En réalité ce sont les deux gros bretons cités plus haut qui feront partie de notre dépôt.

La monte a lieu, comme tous les ans, route de Goudou, à la ferme Mavit.

Caniac

Fête scolaire. — Dimanche 14 courant, une fête scolaire aura lieu à Caniac.

Le programme comporte deux séances : la première à 2 h. 1/2 de l'après-midi, la deuxième à 8 h. du soir, à l'école des garçons.

Martel

Rugby. — Dimanche dernier le R. C. Martelais a battu, en match amical l'U. S. de Branceilles par 36 points à 0.

Partie toute à l'avantage des locaux qui, bien que privés de quelques-uns de leurs meilleurs joueurs, surent organiser des tentatives d'un beau style.

Les essais furent marqués par Fabre 2, Jaussely 1, Barrière 1, Bourges 2, Bellan 3, 2 buts Bellan, 1 but Bourges.

Branceilles présente une équipe jeune très allante, mais qui a beaucoup à apprendre pour lutter avec des adversaires qui lui sont de beaucoup supérieurs.

Dimanche 7 mars l'équipe de Martel au complet se rendra à Branceilles donner la réplique aux vert et rouge.

Salviac

Conseil municipal. — Le conseil municipal, s'est réuni le 23 février, à 10 heures, sous la présidence de M. Cambornac, maire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Comptes d'assistance. — M. le Maire soumet à l'Assemblée, conformément aux prescriptions de l'article 13 du règlement départemental sur le service de l'assistance médicale, les états ci-dessous, dont le total s'élève à la somme de 956 fr. 90. Le Conseil approuve ces états.

Commission d'hygiène. — Le Conseil procède à la nomination des membres du conseil d'hygiène. Sont désignés : MM. Lagard, Momport, Albet et Francoulin.

Électrification. — M. le Maire expose que certaines communes des environs sont disposées à constituer un Syndicat intercommunal en vue de leur électrification, et invite le Conseil à donner son avis.

M. le Maire, considérant que l'électrification de la commune est demandée par la grande majorité de la population et que des tentatives ont déjà été faites pour les réaliser ; considérant que des possibilités de réaliser cette œuvre envisagées sur un mode adopté dans plusieurs cantons voisins ;

Affirme de nouveau son vif désir d'électrifier la commune, à condition que les villages en bénéficient comme le bourg, et est disposé à étudier toutes propositions qui seraient faites et à adhérer à tout Syndicat qui s'établirait dans ce but.

Achat de rente. — M. le Maire expose au Conseil que la commission administrative de l'hospice a décidé, par délibération en date du 9 janvier 1926, l'achat de la somme de 700 fr. provenant d'un don à l'achat de rente de 3 0/0 sur l'Etat, et invite le Conseil à émettre son avis à ce sujet.

M. le Maire, considérant que l'hospice n'a ni besoin des fonds dont il s'agit, qu'ils peuvent être employés en rentes sur l'Etat, dont les arérages augmentent les ressources de cet établissement, estime qu'il y a lieu de l'autoriser.

Règlement sanitaire. — M. le Maire communique à l'Assemblée le règlement sanitaire qui a été prescrit par l'article 1^{er} de la loi du 15 février 1902, qui lui a été transmis par M. le Préfet, et l'invite à donner son avis à ce sujet.

En comité secret, le Conseil examine le règlement qui a été déclaré n'avoir aucune observation à présenter contre les dispositions qu'il renferme.

Comptes administratifs. — Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion de la commune rendus par M. Guiraudet, percepteur-receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1925 jusqu'au 30 septembre suivant.

Les recettes se sont élevées à 39.251 fr. 62 ; les dépenses, à 26.222 fr. 07. Excédent de recettes, 13.029 fr. 55. Excédent du compte précédent, 25.584 fr. 70. Total, 38.614 fr. 25.

Le Conseil approuve les comptes de gestion de l'hospice et du bureau de bienfaisance rendus par M. Guiraudet durant la même période.

Chemins ruraux. — C'est le moment de s'occuper de l'entretien des chemins ruraux. Le Conseil municipal prend connaissance des demandes qui ont été faites et décide d'y contribuer pour sa part une somme de 30 0/0 à mesure que les travaux seront exécutés.

En comité secret, le Conseil examine certaines demandes d'assistance médicale et aux femmes en couches.

Toutes les questions étant épuisées, le Conseil lève la séance à 11 h. 30.

Animaux égarés. — L'ouragan qui sévit dans la région pendant la nuit de jeudi à vendredi, fit ouvrir les portes de l'écurie de MM. Balfos, Davidou, bouchers à Salviac et une vache et un bœuf prirent la clef des champs.

Après bien des recherches on retrouva ces animaux à Rigal-Bas, dans le canton de Cazals, ils paissaient tranquillement dans une prairie sous l'œil bienveillant du chien de garde.

Curieux phénomène. — M. Gibert, gendre Pons, propriétaire à Bouysst près Salviac, possède une chèvre qui vient de mettre bas un chevreau à six pattes.

L'animal est en parfait état de viabilité ; voilà qui pourrait tenter les forains en quête d'animaux curieux.

Laverantière

Syndicat Agricole. — Dimanche 7 mars, à 14 h. 30, aura lieu à la mairie de Laverantière une réunion en vue de la formation d'un Syndicat agricole.

M. Planchon, délégué de l'Entente paysanne, prendra la parole.

Tous les cultivateurs et toutes les cultivatrices sont priés d'assister à cette réunion.

REMERCIEMENTS

Monsieur Charles ICHES, propriétaire, et Madame Charles ICHES, née GUIRAUDET ;

Monsieur Jean ICHES ; Madame et Monsieur PLANACASSAGNE, rédacteur principal à la Préfecture en retraite, et leurs enfants ; Madame et Monsieur GUIRAUDET, percepteur à St-Gilles-sur-Vie (Vendée), et leur fils ;

Monsieur GUIRAUDET, propriétaire à Cabessut, et sa famille ; Les familles BEBBER, ARBOUS, GUIRAUDET et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve GUIRAUDET Née PLANACASSAGNE

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur A. FALLIÈRES, marchand tailleur, et Madame A. FALLIÈRES, née CASSANIL ;

Monsieur Maurice FALLIÈRES, Employé au P. O. à St-Sulpice-Launier et Madame Maurice FALLIÈRES, née GILLES et leur fils ;

Madame et Monsieur Maurice CASSANIL, Employé de commerce à Cahors ; Madame et Monsieur LIARSOU, à Salviac ;

Madame et Monsieur Alfred FALLIÈRES, Huisier à la Préfecture de la Seine à Paris, et leurs enfants ;

Monsieur Urbain FALLIÈRES, Convoyeur des Postes à Bordeaux.

Les familles GILLES et TEYSSÈDE de Frayssinet-le-Gélat et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Marcel FALLIÈRES

leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé à Cahors le 5 mars 1926, à l'âge de 30 ans, muni des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister aux obsèques, qui auront lieu le dimanche 7 mars, à 16 heures 1/4 très précises, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 75, boulevard Gambetta.

REMERCIEMENTS

Monsieur Auguste DEJEAN, limonadier à Toulouse ;

Madame et Monsieur VIGUIÉ, à P. O. ; Mademoiselle Reine DEJEAN ;

Monsieur Maurice VIGUIÉ ; Mademoiselle Suzanne VIGUIÉ ;

Les familles GUIRAL, COUZOULOU, SAVIGNAC, BARBE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Marie DEJEAN Née GUIRAL

Dernière heure

Chambre des Députés

Séances du 5 mars 1926

MATIN

La Chambre continue la discussion du projet financier. L'article 11 est voté ; l'article 11 bis prévoit l'assujettissement à l'impôt cédulaire sur le revenu des exploitants agricoles dont le revenu excède 50.000 fr. Cet article est disjoint par 344 voix contre 208.

L'article 12 fixe à 8 0/0 le taux de l'impôt sur les bénéfices agricoles. Il est voté. Les articles 13 à 30 sont adoptés.

L'article 30 bis qui fixe la taxe de timbre sur les contrats d'assurance est supprimé par 292 voix contre 232. Mais un nouveau texte de cet article 30 bis est adopté. Il fixe la majoration de la taxe à 40 0/0 au lieu de 80 0/0. L'article 31 est voté.

Sur l'article 33, qui fixe une taxe sur les opérations de bourses, M. Baroux soutient un amendement fixant un droit de 20 pour 1.000 sur les bordereaux de règlement des différences à la charge de la partie créancière. Cet amendement est adopté par 265 voix contre 257.

SOIR

Une proposition de M. Dumessnil tendant à donner à l'Etat le droit de mettre aux enchères les biens cédés par contrat de vente est renvoyée à la Commission.

L'article 34 porté à 25 centimes pour 1.000, le tarif du droit auquel sont assujetties les opérations d'achat et de vente des marchandises à terme ou à livrer. Le tarif est ramené à 0,15 pour mille. Les articles 35 à 40 sont adoptés.

Par 292 voix contre 254, la disjonction demandée sur un amendement tendant à instituer une société pour l'importation et la vente des pétroles et du sucre est rejetée.

L'article 42 portant des droits sur le café est supprimé par 323 voix contre 228. On demande la suppression de l'article 43 fixant un droit de 15 francs par 100 kilos sur le sel.

La suppression est rejetée par 221 voix contre 107 et l'article est voté.

La proposition de M. Margaine tendant à la création d'un monopole sur l'importation et la vente des pétroles et du sucre est mise en discussion. M. Doumergue le combat. M. Bokanowski soutient la proposition et demande au Gouvernement de prendre nettement position. M. Margaine retire sa proposition.

M. Lafont la reprend. Elle est repoussée par 249 voix contre 159.

Séance de nuit

L'article 44 fixe une majoration de droit sur l'alcool. M. Barthes demande la suppression de cet article. L'impôt sur l'alcool était de 220 fr. par hectolitre d'alcool pur avant la guerre. Il est à 1.150 francs en 1924 sans préjudice de la taxe de luxe qui majore de 30 0/0 le droit de consommation.

M. Manpoil soutient la suppression de l'article 44. L'article 44 est supprimé par 370 voix contre 150.

L'article 44 bis fait passer de 50 fr. à 75 fr. le droit de consommation sur le sucre.

M. Pinard demande la disjonction de cet article. La disjonction est votée à mains levées.

Les articles 45 à 48 (droits sur les huiles et essences) sont adoptés.

L'article 47 (taxe à l'exportation, 1,30 0/0) est voté.

L'article 52 est relatif à l'augmentation du prix des tabacs.

M. Desobliens demande la suppression de cet article. Elle est repoussée par 242 voix contre 154.

M. Bedouze demande la création d'un Office national des tabacs.

M. Lamourgue demande la disjonction de cette proposition. Elle est votée par 335 voix contre 158.

Le prix des tabacs est fixé à 2 fr. 25 le paquet. Par 339 voix contre 201, ce prix est repoussé.

M. Triballet propose le prix de 2 fr. le paquet ; cette proposition est repoussée par 246 voix contre 243.

M. Malvy demande une suspension de séance pour permettre aux membres de la Commission des Finances d'examiner les conséquences du vote émis.

Appel de M. Briand

M. Briand. — Il est certain qu'on aurait pu, au début de mon ministère, engager un débat d'ensemble et nous aurions eu de la belle éloquence sur des thèses diverses ; mais nous n'avions

pas le temps. Nous avons demandé alors les impôts cruels du 4 décembre, et nous avons annoncé dès ce moment la nécessité d'un effort supplémentaire représenté par le projet en discussion. Les ressources demandées, le Trésor ne peut s'en passer. La situation financière serait déjà améliorée si ces ressources avaient été votées. Mais je ne crois pas qu'il faudrait beaucoup de séances comme celle-ci pour compromettre cette situation irrémédiablement. Une question de probité se posait pour les partisans du monopole du tabac. Le monopole peut-il être défendu s'il est impossible de vendre le tabac à un prix qui suive les fluctuations du coût de la vie ?

Messieurs, suspendez la séance et vivez-vous pendant ce temps à vos réflexions ; réfléchissez et sur les votes que vous venez d'émettre et sur les votes que vous restez à émettre. Quand la séance sera reprise, vous aurez à prendre vos dernières responsabilités. Le gouvernement saura aussi prendre les siennes. Et je n'ai pas, sachez-le, à représenter la France à Genève avec une opinion parlementaire comme celle qui se dégage actuellement de cette séance.

La séance est suspendue.

A la S. D. N.

L'ouverture de l'Assemblée

L'Assemblée de la Société des Nations qui se réunira lundi comprendra au moins six chefs de gouvernement : Allemagne, Autriche, France, Portugal, Pologne, Hongrie et une dizaine de ministres des Affaires Etrangères : Angleterre, Belgique, Espagne, Allemagne, Yougo-Slavie, Tcheco-Slovaquie, etc...

DÉPÊCHES

Paris, 7 h. 23.

La démission du Gouvernement

La Chambre ayant repoussé la taxe sur les paiements, le cabinet battu se retire

La Chambre, malgré M. Briand qui avait posé la question de confiance a voté par 274 voix contre 221 la suppression de l'article instituant la taxe sur les paiements.

Le gouvernement est démissionnaire.

Paris, 10 h. 45.

MALGRÉ LA CRISE M. DOUMERGUE EST PARTI CE MATIN POUR LYON

Malgré la crise ministérielle M. Doumergue a quitté Paris ce matin à 9 h. 25 se rendant à Lyon où il va inaugurer la Foire.

Il rentrera lundi à Paris et procédera alors aux consultations politiques nécessaires.

Paris, 11 h. 30.

Les ministres à l'Élysée

M. Briand et les ministres se sont rendus à l'Élysée à 6 h. 55.

Ils ont quitté le Palais présidentiel un peu avant 8 heures.

Une déclaration de M. Pierre Laval

M. Pierre Laval a fait, à la sortie, aux journalistes, la déclaration suivante :

« M. Briand vient de remettre la démission collective du cabinet au Président de la République. »

« M. Doumergue a remercié le Président du Conseil et les ministres du concours qu'ils lui avaient apporté et les pria de continuer à assurer l'exécution des affaires courantes. »

M. Briand ira-t-il à Genève ?

Après son entrevue avec le Président de la République, M. Briand, interrogé par les journalistes relativement aux travaux du Conseil de la Société des Nations, a déclaré :

« Je ne me rendrai pas à Genève comme délégué officiel, car il ne m'est plus permis d'engager la responsabilité du gouvernement. »

« Néanmoins, j'aurai aujourd'hui des prises de contact avec les délégués des diverses nations qui, se rendant à Genève, doivent passer par Paris. »

« Il est donc possible que j'aille à Genève pour prendre part aux conversations officieuses qui doivent précéder la réunion du Conseil de la S. D. N. »

Les députés du Lot et le gouvernement

Au scrutin sur la taxe sur les paiements, où fut mis en minorité le Gouvernement, les députés du Lot ont voté :

Pour la suppression, c'est-à-dire contre le Gouvernement : M. Calmon.

Contre la suppression, c'est-à-dire pour le Gouvernement : MM. Malvy et Bouat.

Très bonne lingère

demande à aller en tournée

S'adresser n° 32, Boulevard Gambetta

A VENDRE

POUR CAUSE DE DOUBLE EMPLOI

Une Machine à écrire « UNDERWOOD » portative

N° 162.003 — Type Pica

Complètement neuve. — Modèle actuel

Avec REMISE SUR LE PRIX DU CATALOGUE

S'adresser au Bureau du Journal

Si vous voulez avoir de bonnes

POMMES DE TERRE DE SEMENCE

Harly rose (Institut Beauvais) à des prix modérés, adressez-vous à

M. THIBAUT, 23, rue St-Georges, CAHORS

MEUBLES

COMBROUSE FILS

3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher — SALLES à manger

SIÈGES — GLACES — LITERIE

Lavabos — Petits Meubles

Dépositaire des Sièges STELLA

FABRICATION GARANTIE

Prix Exceptionnels

A VENDRE

3 LOCOMOBILES

3HP 1/2, 4HP et 7HP

Garanties de marche et d'épreuve

S'adresser : Dépêche, FONTANES (Lot)

DÉSIRE ACHETER

MAGASIN de MODES

dans LOT ou Départements voisins

Prendre adresse : Bureau du Journal

Propriétaires — Entrepreneurs

Ne construisez rien. — Ne réparez rien sans être allés à la SCIERIE DE LA GARE (près l'Usine à Gaz)

Tous matériaux de Construction (1^{re} qualité) MILLIERS PRIX

Tuiles de Marseille. — Chaux pour sulfatage</

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture
à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente à Cahors :

1^o Librairie RICARD, B⁴ Gambetta, 24
2^o Librairie MEYZENC, B⁴ Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse
au bérêt bleu....

Roman Basque

1 vol. Prix : 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois
— PARIS —

En vente : A Cahors

1^o Librairie RICARD, B⁴ Gambetta, 24
2^o Librairie MEYZENC, B⁴ Gambetta, 36

LA MODE PRATIQUE
rend
la vie
moins chère



en vous donnant
le moyen de faire
à la maison
tous vos vêtements,
prolonger leur durée,
exécuter vous-même
les petites réparations
du home, etc.

Grâce à la
Mode Pratique
vous travaillerez sans
rien gâcher, vous éco-
nomiserez du temps
et de l'argent.

Abonnement :
Un an, 52 N^{os} France, 30 fr.
HACHETTE

CHEMIN DE FER de PARIS à ORLÉANS

Comment se rendre au Maroc

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1^o Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2^o Par Gibraltar-Casablanca. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.

3^o Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée

quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quatre fois par semaine, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines).

4^o Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Toulouse, voie aérienne de Toulouse à Casablanca. Billets de chemin de fer et d'avion délivrés conjointement à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et dans diverses gares de son Réseau.

5^o Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Pour tous renseignements, s'adresser :
A Paris : A l'Agence spéciale de la Cie d'Orléans, 16, Bd des Capucines ; aux bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126, Bd Raspail.
Consulter le *Libert Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans en vente dans ses gares et bureaux de ville.

HIVER 1925-1926

France-Algérie par Port-Vendres
TRAINS ET PAQUEBOTS RAPIDES

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan.

Aller. — Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. — Arrivée à Port-Vendres : 8 h. 29.

Retour. — Départ de Port-Vendres : 19 h. 15. — Arrivée à Paris-Quai d'Orsay : 10 h. 55.

Wagons-lits et voitures directes 1^{re} et 2^e classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres et vice-versa.

Transbordement direct, au retour, du paquebot au train ; voiture directe 1^{re} et 2^e classe de Port-Vendres-Quai à Paris-Quai d'Orsay.

Wagon-restaurant de Paris à Châteauroix et vice-versa et de Port-Vendres à Toulouse.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées par la Compagnie de Navigation mixte (Cie Touache).

A) PORT- VENDRES-ALGER

Aller. — Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 h. — Arrivée à Alger le lendemain à 11 h.

Retour. — Départ d'Alger le mercredi à 16 h. — Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 15 h.

B) PORT- VENDRES-ORAN

Aller. — Départ de Port-Vendres le lundi à 10 h. — Arrivée à Oran le lendemain à 19 h.

Retour. — Départ d'Oran le jeudi à 10 h. — Arrivée à Port-Vendres le lendemain à 17 h.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.

OCCASIONS

A L'HOTEL DES VENTES
4, rue Blanqui

Se trouve toujours un choix de Meubles d'occasion, Chambres, Salles à manger et objets mobiliers divers. — Actuellement pour les Amateurs : Quantité de Bibelots bronze, Objets d'art, Cuivre fantaisie, etc., etc.

La Maison achète meubles modernes et anciens et fait aussi des échanges.

MACHINES A TRICOTER toutes larges. Prix de Fabrique. Aiguilles et Accessoires. Travail assuré. Catalogue gratuit.

LAINES toutes nuances. Echantillons gratuits. — LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

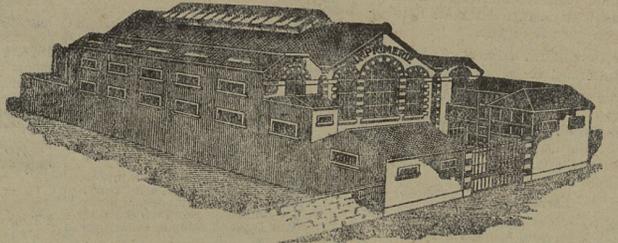
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche,

Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 12 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 39

LA SOEUR DE LAIT

PAR

André THEURIET
de l'Académie Française

TROISIEME PARTIE

III

— Ma chère, commença le desservant, M. le curé de Futeau a bien voulu me convier à la collation qu'il offre à Sa Grandeur et il m'est impossible de décliner sa son invitation. Je vous prie donc de retourner directement à Beaulieu sans m'attendre, car je serai peut-être retenu assez longtemps au presbytère de notre hôte et je ne me soucie pas que vous restiez seule au milieu de cette cohue... M. de Louéssart aura l'obligeance de vous accompagner jusqu'à l'entrée du village.

Il serra rapidement la main de l'étudiant et se hâta de rejoindre les ecclésiastiques qui escortaient la voiture de l'évêque.

Demeurés en tête à tête, les deux jeunes gens regardaient le prêtre s'éloigner et déjà Vitaline se dirigeait vers la route, quand Savinien l'arrêta :

— Au lieu de traverser tous ces groupes de badauds attablés dans la prairie, insinua-t-il, je crois qu'il serait préférable de prendre un sentier, sous bois... Nous nous trouverons ainsi plus vite hors de la foule et en même temps nous serons à l'abri du soleil.

— Vous avez raison, répondit la jeune fille, en ma qualité de sauvage, je déteste tout ce monde qui vous dévisage comme une bête curieuse...

Ils s'engagèrent sous les hêtres. Le sentier était étroit, Mlle Noirtin avait passé la première et son compagnon la suivait. Tout en cheminant en silence, il admirait la grâce de sa démarche, l'élégance de sa taille souple et ronde. Elle s'était débarrassée de son chapeau de paille qui pendait, noué à son bras, et, à travers les vertes retombées de feuillage, des gouttes de lumière dorée pleuvaient sur ses cheveux châtains frisonnants et sur sa nuque laissée à découvert. Le regard de l'étudiant savourait voluptueusement la beauté de ce jeune corps aux formes harmonieuses, et son désir était comme bercé par le frou frou léger de la jupe froissant les basses branches : « Voici l'occasion offerte, songeait-il, tu es un être veule et sans caractère, si tu n'en profites pas ! »

Ils atteignirent une tranchée transversale qui obliquait dans la direction de Bellefontaine.

— Mademoiselle Vitaline, commença Louéssart d'une voix insi-

nuante, puisque nous sommes en un jour de pèlerinage, pourquoi n'irions-nous pas revoir la maison forestière et la fontaine de la Gorge ?... Cette tranchée nous y conduirait certainement ?...

Vitaline tressaillit. Il lui sembla que Savinien avait lu en elle. Précisément la possibilité d'une visite à la maison forestière venait au même moment de germer dans son cerveau. Néanmoins, son premier mouvement fut de résister à cette trop tentante suggestion.

— Y pensez-vous ? se récria-t-elle en se retournant, le monde est si peu charitable... Cela ferait jaser et mon frère serait fort mécontent s'il apprenait une pareille équipée.

— Pas de danger !... Nous ne rencontrerons personne ; tout le village est à Saint-Rouin... Votre frère ne verra de Futeau qu'à la brune et vous serez rentrée à Beaulieu avant lui... Et puis, insista-t-il, je serais si heureux de faire cette promenade avec vous !

Elle hésitait. La sagesse l'inclinait à refuser, mais la splendeur de cet après-midi de printemps, le calme de la forêt, les senteurs pénétrantes qui s'exhalaient des berges fleuries, agissaient comme autant de conseillers enjôleurs qui amollissaient sa volonté. Le jeune homme n'eut qu'à lui adresser un dernier regard chargé d'amicales supplications, et elle céda :

— Soit ! murmura-t-elle ; en marchant rondement, il ne nous faudra

pas plus d'une heure pour gagner Bellefontaine et revenir à Beaulieu par la Gorge-au-Diable.

Ils entrèrent dans la large tranchée herbeuse qui s'enfuyait toute droite vers le village, et que le soleil déjà oblique baignait d'une suave lumière vermeille. Le gazon plus épais assourdissait leurs pas. Les ornithes humides foisonnaient de plantes épanouies qui donnaient à cette verdoyante avenue l'aspect d'un rustique jardin. Les sauges bleues, les bouquets roses des petites centaurees, les hautes tiges des campanules gantelées, les fleurs de renoncules et les blancheurs laiteuses de marguerites jetaient leurs notes vives parmi la houle légère et blondissante des graminées. La profusion des fleurs, la musique des merles sifflant leur chanson dans le taillis, le vol lumineux des grands papillons sylvestres, semblaient de concert pour saluer la double jeunesse de ces deux promeneurs, dont les yeux éblouis échangeaient de joyeux regards d'admiration. L'amoureuse ivresse de la nature forestière en plein travail de fécondation les gagnait et ils marchaient côte à côte dans un rêve enchanté. De confuses sensations s'éveillaient en eux à mesure que réapparaissaient les détails du paysage d'autrefois — un grand hêtre au pied duquel ils avaient récolté des faines, une cèpe de coudriers dont ils avaient dévalisé les branches plantées garnies de noisettes ; un saule marsault où dans

les ramures sévères ils s'étaient taillé des sifflets d'écorce... Du cœur de l'antique forêt le souvenir des saisons enfantines ressuscitait ; la chaleur du nid natal les enveloppait et leur rendait la confiante familiarité de jadis.

Bientôt la maison du garde montra à l'orée du bois sa basse toiture de tuiles, sa façade tapissée de rosiers grimpants et son jardin où des planches de choux alternaient avec des carrés de pois ramés. Ainsi que l'avait prévu Savinien, le logis était clos, le brigadier ayant suivi sa femme au pèlerinage. Le hameau de Bellefontaine, dont on voyait les bâtisses de torchis blanchir à l'entrée de la Gorge-au-Diable, semblait lui-même abandonné ; seuls des chants de coqs en troublaient par intervalles le silence ensommeillé. Cette molle quiétude donna à Vitaline un sentiment de complète sécurité et quand, après avoir fait le tour de la maison déserte, le jeune Louéssart proposa à sa sœur de lait de gagner la Gorge à travers bois, il trouva la jeune fille moins craintive, mieux disposée à le suivre docilement sous la futaie, que le déclin du jour émissait déjà d'une demi-obscurité plus intime et plus invitante.

La forêt est la plus redoutable des entremetteuses d'amour : elle décuple la magnétique attirance des regards qu'on y échange ; dans le mystère encourageant de son ombre, les gestes s'enhardissent et les silences valent

des aveux. En dépit de ses théories à la Stendhal, Savinien perdait insensiblement son sang-froid et, calculant moins ses actes et ses paroles, obéissait davantage à de troublantes impulsions. Vitaline, de son côté, savourait inconsciemment l'enchantement de cette soirée, l'insidieuse douceur de ce tête-à-tête non prémédité. Elle redevenait la sensitive et prime-sautière créature qui avait naguère vécu de la vie sauvage des bois et s'y était développée en pleine nature. Elle subissait le prestige de ce garçon à la langue dorée, à l'élégance parisienne, et se laissait prendre ingénument en ses manières câlines, au charme des mots tendres qu'il lui murmurait...

Ils atteignirent ainsi le fond de la Gorge où les framboisiers sauvages se croisaient au-dessus de la fontaine, et eurent d'abord une déception, en constatant les modifications survenues dans le paysage, depuis le temps de leur adolescence. L'année d'avant, le taillis qui revêtait les pentes du ravin avait été exploité. Dans la coupe, des baliveaux se dressaient seuls, d'espace en espace, au milieu des ronciers, et des cépées trapues. Sur la bordure, une hutte de gazon, construite par les coupeurs au bois, demeurait encore debout, montrant par sa porte béante les claires garnies de feuilles sèches ou avaient dormi les hôtes disparus. Un peu lasse, la jeune fille alla étourdiement s'y reposer et Savinien l'y suivit.

(A suivre)